

Bourses nationales d'études du second degré de lycée Année scolaire 2023-2024

Pour les élèves boursiers nationaux restant au lycée Fabre et admis dans la classe supérieure : Rien à faire, la reconduction est automatique

Conditions de vérification de ressources et de transfert

1) ELEVES BOURSIERS SOUMIS A « VERIFICATION DE RESSOURCES »

- issus d'une classe du premier cycle en lycée et admis dans le second cycle (exemple : élève de 3^{ème} préparatoire aux métiers « PM » en lycée et admis en CAP ou en 2^{nde} PRO) ;
- admis à redoubler ;
- changeant d'orientation ;
- préparant une formation complémentaire de niveau IV ou V en un an ;
- - préparant une mention complémentaire au diplôme déjà obtenu ;
- titulaires d'un CAP et préparant un autre CAP en un an ;
- titulaires d'un baccalauréat et préparant un autre baccalauréat en un an ;
- sollicitant un rétablissement de bourse, uniquement pour les élèves boursiers en 2022-2023 dont la bourse a été supprimée au cours de l'année scolaire 2022-2023 ;
- issus d'un dispositif relevant de la MLDS et admis en CAP ou 2^{nde} PRO ;
- à la demande de la famille, lorsque la situation familiale a évolué favorablement ou défavorablement de façon durable entre l'année des revenus pris en considération dans la demande initiale et l'année 2022;
- à la demande de la famille, dans le cadre d'une modification de résidence exclusive de l'enfant.

La famille doit retirer un imprimé de « vérification de ressources »

2) TRANSFERT HORS ETABLISSEMENT

Pour les cas où un élève boursier quitte un établissement pour s'inscrire dans un autre

La famille doit retirer un imprimé de « transfert de bourse » qui sera remis à :

- L'établissement d'origine pour les transferts extérieurs à l'académie d'origine.
- L'établissement d'accueil pour les transferts à l'intérieur de l'académie (04-05-13-84)

Pour les vérifications de ressources et les transferts effectifs à la rentrée scolaire, la date limite de dépôt de dossiers est fixée au 19 octobre 2023.

Les demandes déposées hors délai ne seront pas instruites et la bourse ne sera pas reconduite.